

cutée devant la Cour suprême, il y a quelques années, il fut clairement prouvé que le gouvernement fédéral avait un droit de possession sur le canal. Je ne vois pas très bien pourquoi le Gouvernement n'a pas poussé la question plus loin avant de remettre toute l'entreprise à la province de Québec.

Je me rappelle avoir lu soigneusement ce document il y a quelques années, ou certaines parties du document, et je découvris que l'honorable Lucien Cannon, agissant alors au nom du Dominion, présenta ce qui m'a semblé, à moi profane, un plaidoyer très convaincant. Je ne puis voir pourquoi le Gouvernement conservateur actuel laisserait ainsi la main libre à Québec dans une cause de ce genre. Il me semble que la cause aurait dû être portée. . .

L'hon. M. LAPOINTE: Mon honorable ami a-t-il également lu le jugement, ce qui constitue réellement l'autorité?

M. WOODSWORTH: Oui, j'ai lu le jugement, et j'allais dire que je ne puis comprendre pourquoi la cause ne fut pas portée au Conseil privé, comme on le fait dans bien d'autres cas. A maintes reprises, les décisions de nos tribunaux ont été cassées. On ne peut, je crois, accepter le jugement de notre Cour suprême comme final.

De plus, pour ce qui est de l'exportation de l'énergie aux Etats-Unis, il me semble que les intérêts canadiens n'ont pas été soigneusement sauvegardés. Il y a quelques années, il était généralement admis qu'il y avait un danger à permettre l'exportation de l'énergie aux Etats-Unis. Je ne vois pas pourquoi cette exportation serait maintenant permise sans qu'on protège d'abord le peuple canadien. Ici encore, comme profane, je suis quelque peu embarrassé. La législature ou le gouvernement de Québec a-t-il le pouvoir de permettre l'exportation de cette énergie?

L'hon. M. CAHAN: Il n'a jamais exercé ce droit, et il ne l'a jamais réclamé.

M. WOODSWORTH: Donc ce droit appartient au Gouvernement fédéral. Est-ce cela?

L'hon. M. CAHAN: Sans aucun doute.

Le très hon. M. BENNETT: On a déjà fait une déclaration sur ce point, pourquoi continuer?

M. WOODSWORTH: J'ai pu faire preuve de négligence, mais je n'ai jamais entendu une déclaration catégorique de la part du Gouvernement sur ce point.

L'hon. M. LAPOINTE: Un permis doit être signé par le Gouvernement fédéral pour qu'on exporte de l'énergie.

[M. Woodsworth.]

M. WOODSWORTH: Le Gouvernement, je crois, aurait dû définir sa politique à ce sujet.

L'hon. M. LAPOINTE: C'est dans le statut.

M. WOODSWORTH: Mais quelles mesures le Gouvernement prend-il en conséquence? Les intérêts du Canada sont-ils suffisamment protégés? Ce sont des points sur lesquels je désire me renseigner; je n'en sais rien et le public, je crois, n'en sait rien non plus. Il me semble que c'est là une chose assez importante pour qu'on la soulève dans cette Chambre. Je sais que c'est le Gouvernement qui en fin de compte décide de ces questions, mais au moins on doit pouvoir les discuter en public et le peuple devrait avoir l'occasion de faire entendre sa voix. En ce moment, nous n'avons pas cette occasion; de fait, c'est là un autre exemple de la pratique qui veut que, à tort ou à raison, on s'éloigne de l'idée que le Parlement est le corps qui fait autorité relativement aux questions les plus importantes qui intéressent le pays. Apparemment, la Chambre doit être ignorée, négligée, le Gouvernement réclame ce droit absolu de décider des questions les plus importantes de politique, sans tenir compte des désirs du peuple exprimés par ses représentants élus.

Je suis d'avis que le premier ministre devrait exposer la situation ici, quand bien même il n'aurait pas d'autre motif que d'éclairer notre ignorance et de dissiper des malentendus qui existent peut-être d'une façon générale. M'est avis que nous devrions avoir de la bouche du premier ministre une déclaration de principes touchant les points qui ont été soulevés aujourd'hui. Ce n'est pas trop demander, je crois, que d'exiger que le public soit officiellement renseigné quant à la protection que l'on accorde au Canada touchant l'exportation de l'énergie électrique; la protection dont jouissent les porteurs d'obligations et ce que fait le Gouvernement pour assurer au Canada les droits essentiels qu'il a sur ce canal et les mesures qu'il a l'intention d'adopter afin de sauvegarder les intérêts financiers du pays.

Il y a quelques années, je m'en souviens, mon honorable ami le secrétaire d'Etat (M. Cahan) pour lequel, à l'unisson de toute la députation, j'ai beaucoup d'estime, a déclaré que c'est là une question qui relève exclusivement du domaine provincial. Je ne suis pas prêt à concéder ce point et il ne semble pas que la population canadienne soit disposée à le faire non plus.

J'inclinerais plutôt à penser, ainsi que je l'ai fait ici il y a deux ou trois ans passés, que le Saint-Laurent a une importance autrement grande que nombre d'autres cours